

SALAIRE GARANTI : UNE FAUSSE

Les chômeurs doivent-ils revendiquer le droit à l'emploi ? Doivent-ils revendiquer l'abolition de toute condition de disponibilité pour l'octroi des allocations ? L'opposition théorique entre Alaluf et Friot fait écho aux divergences stratégiques relatives à la défense des chômeurs.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Ce 26 juin 2015, le Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) de la FGTB organisait un débat « Allocation universelle : une fausse bonne idée ? ». Pour en débattre, les organisateurs avaient invité deux professeurs émérites : Benard Friot (Université Paris Ouest Nanterre) et Mateo Alaluf (Université libre de Bruxelles). Il s'est toutefois avéré que les deux intervenants, chacun à partir des prémisses qui lui étaient propres, étaient foncièrement opposés à l'idée d'allocation universelle. Le débat a dès lors été déplacé sur la proposition de « salaire

garanti » promue par Friot, et combattue par Alaluf. Nous avons voulu leur ouvrir nos pages pour leur permettre d'y exposer leur point de vue, selon les modalités de leur choix : des réponses à 9 questions écrites pour M. Friot (*lire ci-dessous*) et un article pour M. Alaluf (*lire en p. 56*).

Deux options stratégiques

Cette controverse nous concerne particulièrement parce qu'elle fait écho à l'opposition (cordiale mais fondamentale) entre le Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE) et Thierry Muller (co-initiateur et co-animateur

du Collectif Riposte-Cte et du Réseau Stop Art.63§2, co-auteur du livre *Chomming-Out*) sur un point stratégique crucial concernant la défense des chômeurs et le droit au chômage. M. Muller défend (au moins à titre personnel) le chômage comme un droit inconditionnel, indépendamment de toute disponibilité du chômeur sur le marché de l'emploi (c'est-à-dire le droit au maintien des allocations même si le chômeur refuse une offre d'emploi dit convenable).

Le CSCE, pour sa part, considère que le chômage relève d'un régime assurantiel. Dès lors, s'il a combattu

« IL FAUT CRÉER LE DROIT AU SALAIRE ! »

Pour Bernard Friot, le « salaire à vie et copropriété d'usage des entreprises par les salariés sont au cœur de la tradition ouvrière ». Qu'entend-il par là ? Rencontre.

Propos recueillis par Arnaud Lismond (CSCE)

Bernard Friot, dans l'appel lancé sur *Réseau Salariat*, plaide pour l'adoption de la revendication du « salaire à vie » et pour son instauration (*lire l'encadré en p. 55*). Il s'en explique en répondant, par écrit, aux questions que nous lui avons adressées.

Ensemble ! : Vous invitez les forces progressistes, et notamment les collectifs de chômeurs et les militants syndicaux, à adopter la revendication du salaire à vie, de quoi s'agit-il ?

Bernard Friot : Il s'agit d'affecter le

salaire aux personnes, et pas aux emplois. Au lieu d'attribuer au poste de travail un niveau de qualification, et donc un salaire, c'est aux personnes elles-mêmes qu'on les attribuera. Pourquoi payer des postes de travail et non pas des personnes ? Il faut sortir de cette barbarie qui laisse tout pouvoir aux propriétaires des postes. S'il y a quatre niveaux de qualification, les différences de salaires iront de 1 à 4. Par exemple, le premier niveau de qualification, et donc le salaire minimum, sera de 1.500 euros mensuels nets, et le salaire maximum sera de

6.000 euros. Nous allons créer un droit de citoyenneté nouveau : le droit au salaire. Le jour de sa majorité, chacun, indépendamment de ses résultats scolaires, se verra attribuer le premier niveau de qualification, soit 1.500 euros, et le droit à une carrière salariale avec épreuves de qualifications qui lui permettront de passer au deuxième puis, éventuellement, au troisième et au quatrième niveaux de qualification. Les épreuves, passées librement à l'initiative des personnes, varieront évidemment selon les métiers et évalueront les capacités de travail. Tout niveau de qualification acquis sera définitif. Chacun aura ainsi un salaire en progression de 18 ans à sa mort.

Par exemple, pour financer un salaire à vie de 25000 euros net par an en moyenne, pour tous les adultes de plus de 18 ans, il faut 60 % du PIB

BONNE IDÉE ?

dès son instauration, en 2004, le « contrôle renforcé des chômeurs », le CSCE estime néanmoins légitime que l'octroi d'allocations de chômage reste conditionné au fait d'être prêt à accepter une offre d'emploi convenable.

Muller invoque le concept de « salaire à vie » pour appuyer son point de vue : « Ce n'est ni abstrait ni clos de dire, comme Friot, que le chômeur produit de la valeur économique, qu'il produit son allocation économique, qu'il n'est pas le bénéficiaire d'une générosité de la part de celui qui souffre à l'emploi et que l'on ponctionne sur son salaire personnel. Ça crée au contraire de l'ouverture, de la vitalité et de la déculpabilité. »

Au contraire, le CSCE rejette cette approche, qui aurait pour conséquence d'opposer les travailleurs avec et sans-emploi. Le CSCE défend le caractère assurantiel du chômage et

la solidarité entre actifs et non actifs qu'il organise. Le CSCE défend le droit à l'emploi pour tous et toutes, la réduction collective du temps de travail avec maintien de salaire et embauche compensatoire. Le CSCE dé-

fend l'amélioration de la qualité des emplois, l'amélioration des salaires et des allocations, l'individualisation des droits. Le CSCE défend également la suppression du contrôle renforcé des chômeurs. □

□ □ □

MULLER : « ON EST POUR LE PLEIN CHÔMAGE »

B. Friot : « Tant que l'on ne pose pas le salaire comme un droit politique, on reste enfermé dans la logique du plein emploi. On exprime alors cette inspiration commune fondamentale de contribuer à la production de la valeur économique à l'intérieur du carcan des cadres de la violence capitaliste, en revendiquant "un emploi pour tous". C'est ainsi qu'aujourd'hui on remet en selle la revendication

de la réduction du temps de travail, pour donner un emploi à tous. Ça suffit. Il faut en finir avec cette affaire. C'est une impasse stratégique absolue. »

T. Muller : « Pour moi le chômage, comme je l'ai vécu, c'est d'abord un espace de laboratoire [...] j'adore cette formule : 'Est-ce que le chômage ne serait pas la solution plutôt que le problème ?'. [...] »

Les syndicats sont toujours, chez nous comme ailleurs, pour le plein emploi. Nous on est pour le plein chômage, on est pour la semaine des sept dimanches, on est pour la pension à 18 ans et on est pour le congé définitif. »

Echos du débat « Refaire le plein », 6 février 2015
www.telequatorze.fr/2015/02/refaire-le-plein-avec-bernard-friot.html

(c'est d'ailleurs ce que nous consacrons aujourd'hui à la rémunération du travail, ce qui montre que c'est tout à fait possible) : les entreprises n'auront plus à payer leurs salariés, mais

consacreront 60 % de leur valeur ajoutée à une cotisation salaire versée à des caisses de salaire qui paieront chaque personne en fonction de sa qualification. C'est déjà le principe de

la Sécurité sociale pour les pensions ou le chômage : cette socialisation des valeurs ajoutées, étendue à tout le salaire, permettra de dépasser la dépendance de ce dernier aux aléas du chiffre d'affaires de chaque entreprise, tout en supprimant la soumission du salarié à un employeur, puisque son salaire ne dépendra plus de lui.

□ □ □

Bernard Friot, professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre, est économiste et sociologue. Ses travaux portent sur la sécurité sociale et plus généralement sur les institutions du salariat nées au 20^e siècle en Europe continentale. Chercheur à l'IDHES, il appartient à l'Institut européen du salariat (ies-salariat.org) et à Réseau salariat (reseau-salariat.info). Il a récemment publié chez PIE-Peter Lang, avec Bernadette Clasquin, *The Wage under Attack : Employment Policies in Europe* (2013), à l'Atelier de création libertaire un débat avec Anselm Jappe : *Après l'économie de marché ? Une controverse* (2014) et à La Dispute *L'enjeu des retraites* (2010), *L'enjeu du salaire* (2012), *Puissances du salariat* (2012, nouvelle édition augmentée), *Emanciper le travail, entretiens avec Patrick Zech* (2014).



Bernard Friot : « La maîtrise sur le travail va au contraire relancer formidablement notre désir de travailler. »

Pourquoi revendiquer le salaire à vie plutôt que la réduction collective du temps de travail, l'amélioration des salaires, des conditions de travail et de la Sécurité sociale, comme l'a fait le mouvement ouvrier tout au long de son histoire ?

Mais ces revendications vont dans le sens du salaire à vie ! Qui a combattu pour le salaire à vie des fonctionnaires et des retraités, sinon le mouvement ouvrier ? Qui a obtenu qu'entre deux emplois l'indemnisation du chômage soit à durée indéterminée ? Le mouvement ouvrier se bat contre l'insécurité de l'existence qu'entraîne l'attachement du droit au salaire à la présence sur un poste de